

## REGLEMENT D'ADHESION A LA BOUTIQUE CADEAUX OUTIZ

### 1. ARTICLE 1

La société **OUTIZ SAS**, Société par action simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 517 703 138, ayant son siège social sis 13-15 rue Germaine Tailleferre - 75019 Paris, organise, du 13 au 18 novembre 2018, pour ses clients souhaitant y participer, des journées commerciales destinées à promouvoir l'ensemble des produits ayant pour but de récompenser les clients OUTIZ ayant réalisé les meilleures performances commerciales pendant la durée de l'opération.

### 2. ARTICLE 2

Les opérations se déroulent sous la forme d'opérations promotionnelles liées aux achats HT réalisés aux conditions habituelles consenties par OUTIZ.

Elles concernent les achats HT effectués durant la période. La présente opération est conclue pour une durée **déterminée du 13 au 18 novembre 2018**.

Seules les marchandises commandées entre le 13 au 18 novembre 2018 donnent droit à des points cadeaux, à l'exception des exclusions visées par l'article 3. Par dérogation aux Conditions Générales de Vente, les marchandises achetées dans le cadre de ces opérations, ne pourront être ni reprises, ni échangées, sauf obligations légales.

Le chiffre d'achats HT réalisé (hors exclusions) permettra d'obtenir un nombre de points à dépenser ensuite, à l'issue de l'opération, sur la boutique cadeaux [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com) en un ou plusieurs cadeaux.

Les points éventuellement acquis au titre d'achats ne sont ni transformables, ni remboursables pour quelque raison et sous quelque forme que ce soit.

**Le client pourra du 19 novembre au 31 décembre 2018 consommer ses points sur [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com), après cette période son solde de points reviendra à 0, il ne pourra donc plus choisir de cadeaux.**

### 3. ARTICLE 3

Les opérations sont strictement réservées aux clients OUTIZ.

Pour pouvoir participer à l'opération, le client OUTIZ devra être à jour de ses échéances et, sauf dérogation exceptionnelle, devra limiter ses achats à l'encours maximum autorisé par OUTIZ, hors règlement comptant.

Il ne sera attribué qu'un seul gain de points par client, par opération, et ce dans la limite du chiffre d'achats HT du palier atteint. Seront exclus du chiffre d'achats retenu pour les opérations : Coupons de réduction, prestations de services, prestations de transport, produits hors stock, commandes spéciales et palettes consignées.

### 4. ARTICLE 4

Le client participant à l'opération recevra des points par palier, le 1<sup>er</sup> palier étant fixé à 500 € d'achats HT. Le calcul des points sera réalisé sur les bases **d'1 point pour 1 € d'achat HT** mais il restera **subordonné à l'atteinte du palier supérieur comme indiqué ci-après** :

- 1<sup>er</sup> Palier : de 500 € d'achat HT à 999 € HT (500 points acquis)
- 2<sup>ème</sup> Palier : de 1 000 € d'achat HT à 1 499 € HT (1 000 points acquis)
- 3<sup>ème</sup> Palier : de 1 500 € d'achat HT à 1 999 € HT (1 500 points acquis)
- 4<sup>ème</sup> Palier : de 2 000 € d'achat HT à 2 499 € HT (2 000 points acquis)
- 5<sup>ème</sup> Palier : de 2 500 € d'achat HT à 2 999 € HT (2 500 points acquis)
- 6<sup>ème</sup> Palier : de 3 000 € d'achat HT à 3 499 € HT (3 000 points acquis)
- 7<sup>ème</sup> Palier : de 3 500 € d'achat HT à 3 999 € HT (3 500 points acquis)
- 8<sup>ème</sup> Palier : de 4 000 € d'achat HT à 4 499 € HT (4 000 points acquis)
- 9<sup>ème</sup> Palier : de 4 500 € d'achat HT à 4 999 € HT (4 500 points acquis)
- 10<sup>ème</sup> Palier : de 5 000 € d'achat HT à 5 499 € HT (5 000 points acquis)

**Siège social:**

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

**Siège administratif :**

21-23 rue des Ardennes, 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076



11<sup>ème</sup> Palier : de 5 500 € d'achat HT à 5 999 € HT (5 500 points acquis)

12<sup>ème</sup> Palier : plus de 6 000 € d'achat HT (6 000 points acquis)

Les points ainsi obtenus permettront au client de visiter son espace cadeaux à l'issue de l'opération où il pourra les transformer en cadeaux du 19 novembre au 31 décembre 2018.

Ces points seront éligibles à l'attribution de cadeaux une fois que le seuil de déclenchement indiqué dans « Mon compte » sera atteint. En dessous de ce seuil éligible, le client participant ne pourra prétendre à aucun gain.

## 5. ARTICLE 5

L'opération étant exclusivement réservée au client OUTIZ tel que défini en préambule, seul celui-ci pourra prétendre à l'acquisition de points et par, l'atteinte d'un palier, à l'attribution de cadeaux tels que figurant sur le site [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com). Il appartient aux bénéficiaires de déclarer auprès des autorités compétentes les cadeaux obtenus au cours de cette opération et le cas échéant de leur attribution à un tiers. Le client étant indépendant de l'organisatrice, il lui appartiendra d'effectuer toutes les démarches et déclarations relatives aux gains liés à la dite opération.

## 6. ARTICLE 6

Les gratifications sont remises à la personne morale, autrement dit à l'entreprise adhérente et non à son représentant. Il appartient donc à l'entreprise de déclarer les gratifications reçues selon la législation fiscale en vigueur.

Si l'entreprise distribue ses gratifications à ses propres salariés, s'applique alors le régime de droit commun relatif aux salaires et avantages en nature, à charge pour elle d'acquitter les cotisations et contributions applicables, en application de l'article L. 242-1 du Code de la sécurité sociale.

## 7. ARTICLE 7

A la fin de l'opération, le client OUTIZ recevra un e-mail dans lequel se trouvera un code d'accès confidentiel (pour les clients n'ayant jamais participé à ce type d'opération) lui permettant d'accéder à son espace privatif du site en ligne [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com) et de choisir parmi plus de 1 600 offres du 19 novembre au 31 décembre 2018.

L'adresse e-mail en question est celle renseignée par le client lors de ses achats chez OUTIZ.

Les clients ayant déjà participé, pourront utiliser leur espace sur [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com), déjà existant.

Les cadeaux seront livrés à l'adresse indiquée par le client lors de sa commande sur [www.outiz.byyoukado.com](http://www.outiz.byyoukado.com).

Les cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables et ni monnayables.

En accédant à son espace personnel, le client OUTIZ prendra connaissance des conditions générales de vente de la société YOUKADO, prestataire des opérations, et notamment de l'article 7 : LIVRAISON.

La société OUTIZ occupe un rôle d'intermédiaire entre le bénéficiaire et la société YOUKADO sur la question des commandes cadeau. La société YOUKADO est donc responsable de la commande, de la livraison et du SAV sur ces produits.

La société OUTIZ ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable par le bénéficiaire, quel qu'il soit, en cas d'indisponibilité du cadeau ou de dommage subit lors de l'utilisation des dotations.

## 8. ARTICLE 8

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente opération sont traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 ainsi qu'à la loi nouvelle loi RGPD du 25 mai 2018.

Le traitement de ces informations permet de gérer les inscriptions à l'opération des clients, et notamment de leur envoyer à l'adresse électronique qu'ils fournissent, un courrier électronique confirmant la prise en compte de leur inscription, de l'envoi des points et des codes cadeaux demandés lors de l'utilisation des points.

Les informations récoltées serviront donc de point de contact avec le client à des fins d'information sur ses commandes de cadeaux ou l'état d'avancement de son inscription.

### Siège social:

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

### Siège administratif :

21-23 rue des Ardennes, 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076



## 9. ARTICLE 9

Le participant pourra prendre connaissance du règlement de l'opération à tout moment durant la période de l'opération. Les photos et visuels utilisés sur l'ensemble des supports mis en place dans le cadre de cette opération sont non contractuels. Les conditions de participation et l'acceptation du règlement se font par le client OUTIZ lors de son inscription. La responsabilité de la société organisatrice de l'opération ne saurait être engagée si par suite d'un cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, cette opération devait être annulée ou reportée.

OUTIZ se réserve le droit, à tout moment :

- De retirer le client, sans préavis et de plein droit, si celui-ci, en cours d'opération, n'était pas à jour du règlement de ses échéances.
- D'annuler purement et simplement l'opération sans avoir à fournir d'explication mais en prenant soin d'informer individuellement chacun des clients.

Dans tous les cas, le client ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur sous quelque forme que ce soit.

## 10. ARTICLE 10

La participation à cette opération implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

En cas de litiges, les parties tenteront de trouver une solution amiable ; à défaut d'accord, seul le tribunal du lieu du siège social de la société OUTIZ sera compétent pour trancher le litige.

### Siège social:

13-15 Rue Germaine TAILLEFERRE, 75019 PARIS

### Siège administratif :

21-23 rue des Ardennes, 75019 PARIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL de 1 068 666 euros

517 703 138 RCS PARIS – SIRET 517 703 138 00076